

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité env	vironnementale
Date de réception : 09/01/19	Dossier complet le : 12/03/19	N° d'enregistrement : F01119P0005
Projet de construction d'un immeuble de b MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	1. Intitulé du pro ureaux comprenant un restau	ojet urant d'entreprise - 2 Route Départementale 10 - 78180
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrag	ge ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	SAS ASTER	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Valérie FAUVEL - Directrice o	de Région Île-de-France
RCS / SIRET 8 4 8 6 0 9 5	5 8 0 0 0 1 2	Forme juridique SAS
	z à votre demande l'anno	
	iu des seuils et critères anne dimensionnement correspon	exé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et ndant du projet
N° de catégorie et sous-catégorie		ojet au regard des seuils et critères de la catégorie briques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Catégorie 39. a)	Le projet consiste en la const 25 000 m² SDP, soumis à perr	truction d'un immeuble de bureaux représentant environ mis de construire, sur un terrain d'assiette d'environ 9 projet est donc comprise entre 10 000 m² et 40 000 m²
	4. Caractéristiques généra	ales du projet
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à	la rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent	uels travaux de démolition	
Le projet consiste à : - Démolir les bâtiments existants actuellem réparation de véhicules automobiles léger - Construire un bâtiment de bureaux à R+8	s	e l'Octroi spécialisé dans le secteur de l'entretien et la d'entreprise sur 3 niveaux de sous-sols
Classement code du travail.		

4.2 Objectifs du projet Les objectifs poursuivis par ce projet sont d'en faire le bâtiment emblématique et signal de l'entrée de ZAC de Saint-Quentin-en-Yvelines Centre. D'accueillir des sociétés dans un bâtiment d'exigence BREEAM niveau Very Good et donc promouvoir une qualité environnementale et paysagère, intégrer de nouvelles sociétés tout en favorisant le dynamisme économique de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. En effet, le site est situé dans un environnement en pleine expansion où sont déjà implantés de grands utilisateurs comme BMW et Mercedes-Benz.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux Les travaux envisagés (stade faisabilité du projet) seront séquencés en 2 phases et auront une durée prévisionnelle de 30 mois. L'ouverture de chantier prévisionnelle est arrêtée au 3ème trimestre 2019.
 Phase n°1 : Désamiantage et déconstruction totale pour une durée prévisionnelle de 4 mois ; Phase n°2 : Construction du bâtiment pour une durée prévisionnelle de 26 mois).
Une charte chantier faible nuisance conforme BREEAM s'appliquera au site.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Le bâtiment prévoit, au stade de faisabilité, plusieurs solutions et pourraient être loué par un ou plusieurs locataires du fait de la possibilité de compartimenter le bâtiment.

4.4 A quelle(s) procédure(s) adminis La décision de l'autorité environnem Le projet est implanté dans la ZAC du d Le projet est soumis à une demande d'	nentale devra êtr centre de Saint-Qu	e jointe au(x) dossie uentin-en-Yvelines do	r(s) d'autorisc ont l'aménage	ntion(s). ur est la CA SQY.	
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie deurs caractéristi		on - préciser le		utilisées aleur(s)
Terrain d'assiette du projet (section AB		-	et 39) :	9 200 m ²	- (-)
Surface plancher du projet envisagé :				25 000 m ²	
Nombre de parkings envisagés en sou				537	
Nombre de parkings envisagés en exte	eneur:			39	
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)			40.7		0.5.00.0
d'implantation	Coordonnée	s géographiques ¹	Long. 48° /	9'29"4. Lat.2_	°05'23"8
2, route Départementale 10. Montigny-le-Bretonneux 78190. Parcelles: Section AB n°72, 169 et 170, section BK n°37, 38 et 39.	et c), 7°a), b) 10°,11°a) b),1 38° ; 43° a), b	oart : ée :	Long °	_'"_ Lat _'"_ Lat	
J	loignez à votre	demande les ann	exes nº 2 à d	6	
4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation o environnementale?	sion d'une installa u cet ouvrage	ation ou d'un ouvrag a-t-il fait l'objet d	ge existant ? l'une évaluat		Non X
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été aut	projet et				

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle a'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X	l	La commune de notre localisation est soumise à un PPRN mouvements de terrain approuvé le 05/08/1986.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	X		L'entreprise IDDEA, spécialisée dans les domaines de l'environnement, de l'eau et de l'aménagement a été diligentée pour une mission de diagnostic de la qualité environnementale des sols dans la mesure où le projet prévoit la démolition d'un garage.
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	\boxtimes		Le projet comprend 3 niveaux de sous-sols. Il sera donc nécessaire d'excaver de la terre qui sera en partie réutilisée sur place.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	×		La construction du bâtiment va demander l'apport de matériaux. En revanche le projet ne nécessite pas d'utilisation de ressources naturelles du sol et du sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?			Un diagnostic écologique a été réalisé le 07/03/2019 par l'entreprise Plantago. "Compte tenu de ce constat, la valeur écologique du site est faible". Des actions seront mises en place pour favoriser la biodiversité du site via la certification BREEAM niveau Very Good et 75% des mesures au minimum seront appliquées.
			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Dans le cadre de l'agrément immobilier d'entreprise, une étude de trafic a été diligentée et "l'impact du projet sur les trafics du secteur reste globalement modéré avec une augmentation de flux globale de l'ordre de 6 à 7 % sur les axes de la RD 127 et de la RD 10 aux heures de pointe. Au niveau des carrefours, ces flux ne dégradent pas significativement les conditions de circulation".
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		\boxtimes	Le projet est concerné par des infrastructures terrestres classées : - Route Nationale 12, classée catégorie 1 - Route Départementale 10, classée catégorie 2 - Ligne SNCF n°420, classée catégorie 2 Par ailleurs, d'un point de vue réglementaire le projet ne se trouve pas dans les secteurs affectés par le bruit engendré par les aérodromes.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	\boxtimes		L'opération comprendra l'éclairage de l'entrée et des places de parkings conformément à la réglementation PMR.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Eaux pluviales et eaux usées : traitement avant rejet au milieu récepteur.
	Engendre-t-il des effluents ?	×		Eaux pluviales et eaux usées : traitement avant rejet au milieu récepteur.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Déchets liés aux bureaux (papiers) et déchets liés au restaurant d'entreprise.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager? Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture,			Le projet se situe au cœur d'une zone déjà urbanisée. Seule l'activité sur site changera.
42 les incide	sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	[]	X	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
approuvés				
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Dépollution du site, démolition et désamiantage des bâtiments existants.

Évacuation pour traitement des terres impactées trouvées sur le site.

Une attention particulière sera portée sur la qualité de l'air intérieur des bureaux.

Présence d'une entreprise générale certifiée ISO 14 001.

Mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques (environ 15 bornes).

Note de durabilité et pérennité du choix des matériaux.

Projet visant le label BREEAM niveau Very Good.

De plus, des panneaux solaires thermiques seront installés pour la production de l'eau chaude sanitaire du restaurant d'entreprise.

Enfin, un disjoncteur sera installé pour détecter les possibles fuites et donc contribuer à l'économie de l'eau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu:

- De la nature du projet : bureaux ;
- Que le projet est localisé dans une zone tertiaire déjà établie ;
- Qu'il ne comporte pas d'impact sur l'air, la santé et l'environnement ;
- Et qu'au contraire, une attention particulière sera portée sur tous les sujets de santé et d'environnement à travers la certification BREEAM niveau Very Good.

Il ne nous semble pas nécessaire que notre projet soit soumis à une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

$\overline{}$. I Allilexes obligatories	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Annexe n°1
- Annexe n°2 Plan de situation
- Annexe n°3 Photographies de l'environnement
- Annexe n°4 Plan de masse du projet
- Annexe n°5 Photos aériennes
- Annexe n°6 Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

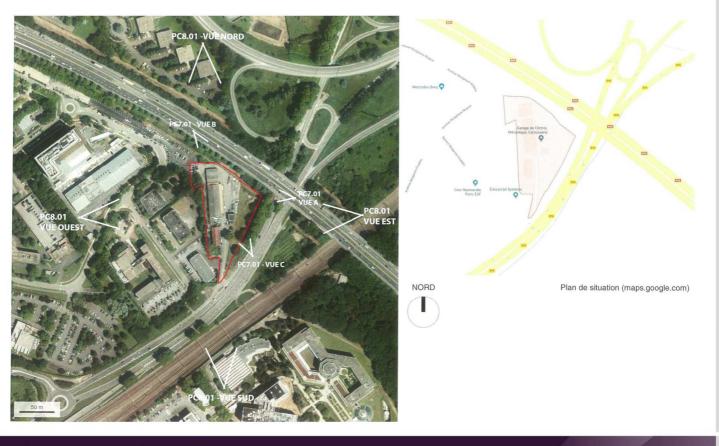
X

Fait à Paris

le, 12/03/2019

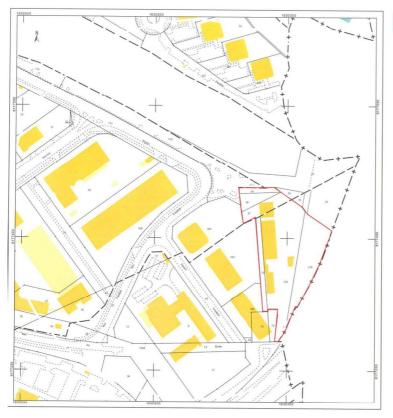
Signature

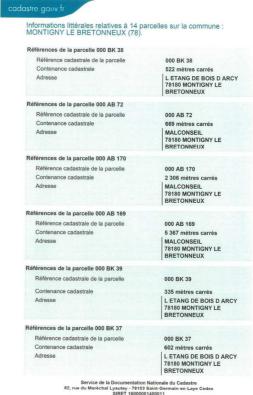
<u>Annexe n°2 – Plan de situation</u>





Annexe n°2 – Plan de situation







<u>Annexe n°3 – Photos environnement proche</u>

VUE 1 - Depuis la N12 (NORD-EST)









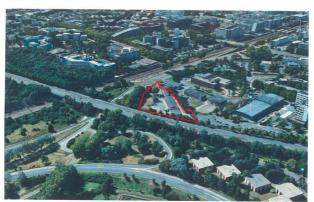


VUE 3 - Depuis la départementale 10 (SUD)



MAÎTRISE **D'USAGE** MAÎTRISE **D'OUVRAGE**

<u>Annexe n°3 – Photos environnement lointain</u>







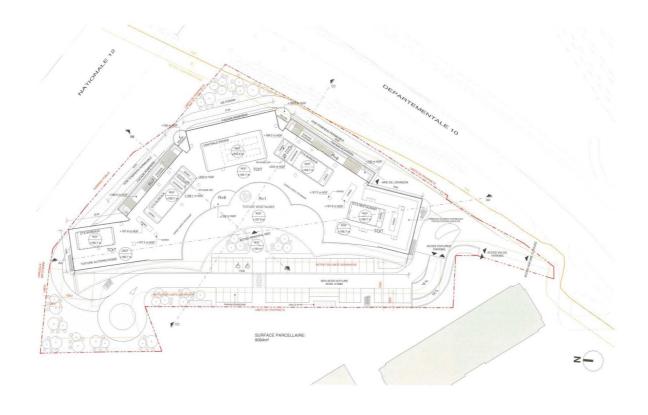


VUE EST





Annexe n°4 – Plan de masse





<u>Annexe n°4 – Perspectives du projet – Vue Sud</u>





<u>Annexe n°4 – Perspectives du projet – Vue depuis la Nationale 12</u>





<u>Annexe n°4 – Perspectives du projet – Vue depuis la Nationale 12</u>





<u>Annexe n°4 – Perspectives du projet – Vue Ouest</u>





<u>Annexe n°5 – Plan des abords du projet</u>





<u>Annexe n°6 – Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000</u>

